

Paris, le 19 décembre 2014

Service du Dictionnaire

Réf. : PV/NS

D-87/2014

Monsieur,

Madame le Secrétaire perpétuel de l'Académie française me charge de répondre à votre lettre, qui a retenu toute son attention.

Il n'y a pas de règle pour désigner les noms des habitants d'un village dont le nom commence par *Saint*.

Ainsi les habitants de *Saint-Germain-des-Près* sont des *germanoprâtins*, ceux de *Saint-Germain-en-Laye* sont des *Saint-germanois* et ceux de *Saint-Germain-Laval*, des *germanois*.

Pour *Saint-Martin-le-Beau* on peut penser à des *Saint-Martinais*, à des *Martinais*, à des *Martinobellois*, à des *Bellomartinais*, et à bien d'autres noms encore.

Le meilleur nom est celui qui s'est imposé à l'usage et celui dans lequel les habitants se reconnaissent le mieux.

La commune de *Saint-Germain-La-Blanche-Herbe*, dans le Calvados (14280) a organisé un référendum pour que les habitants choisissent leur nom. Ce peut, aussi, être une solution.

Ce type de consultation pourrait sans doute se faire pour un département, même si elle est plus difficile à organiser. En toute chose, c'est l'usage qui prévaut et il arrive qu'il n'y ait pas de noms particuliers pour les habitants d'une commune, d'un département, d'une région. La périphrase *habitant de...* est parfaitement correcte et n'est en rien dévalorisante.

Soyez assuré Monsieur, de ma parfaite considération.



Patrick Vannier

Service du Dictionnaire

Monsieur Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 Rennes